

**LE BUREAU D'AIDE
JURIDICTIONNELLE PRES LE
CONSEIL D'ETAT**
1, place du Palais-Royal
75100 PARIS CEDEX 01

Paris, le 27/06/2018

Notre réf. N° 1801863

(rappeler dans toutes correspondances)

Date de la demande : 15/06/2018

**DECISION DU PRESIDENT
DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE**

Décision n°1886/2018

- Vu la demande présentée le 15/06/2018 par :

Monsieur André LABORIE
demeurant : n°2 rue de la Forge 31650 Saint Orens

tendant à obtenir l'aide juridictionnelle à l'effet de soutenir son pourvoi devant le Conseil d'Etat sous le numéro 421544.

- Vu la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991 :

- Vu le décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991 modifié, notamment ses articles 48, 49, 50 et 51 :

LE PRESIDENT DU BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Considérant qu'aux termes de l'article 22 de la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique: " Le président du bureau (...) ou, en cas d'absence ou d'empêchement du président, le vice-président peut statuer seul sur les demandes ne présentant manifestement pas de difficulté sérieuse. ";

Considérant que la présente demande d'aide juridictionnelle ne présentant manifestement pas de difficulté sérieuse, il y a lieu de faire application de ces dispositions et de statuer par ordonnance;

Considérant qu'aux termes de l'article 7 de la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique : "L'aide juridictionnelle est accordée à la personne dont l'action n'apparaît pas, manifestement, irrecevable ou dénuée de fondement" ; que la contestation de la décision attaquée par Monsieur André LABORIE apparaît manifestement dénuée de fondement ;

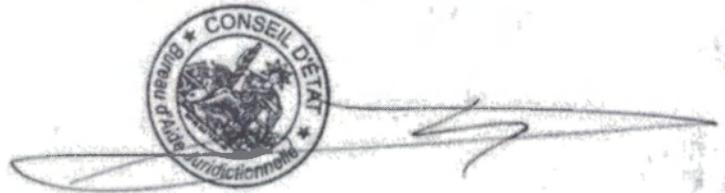
EN CONSEQUENCE :

Constate que les conditions d'octroi de l'aide juridictionnelle ne sont pas remplies et rejette la demande d'aide juridictionnelle.

P/le secrétaire

A circular official seal of the Bureau d'Aide Juridictionnelle is stamped. The seal features a central emblem with a scale of justice and a sword, surrounded by the text "CONSEIL DE L'ETAT" at the top and "BUREAU D'AIDE JURIDICTIONNELLE" at the bottom. A large, stylized signature is written over the seal.

le Président
Olivier ROUSSELLE

A circular official seal of the Bureau d'Aide Juridictionnelle is stamped, identical to the one on the left. A large, stylized signature is written over the seal.